

ral devrait les augmenter. Nous devons disposer des installations qui permettront à nos concitoyens d'acquérir les connaissances qui, à notre époque de technologie et d'automatisation sont absolument nécessaires.

Le ministre sait très bien que les emplois ouverts aux personnes sans métier ni compétence diminuent de jour en jour. Le jour viendra, comme le ministre lui-même l'a dit, où tout le monde devra subir deux ou même trois recyclages au cours de l'existence. Ce programme devrait être accéléré; le gouvernement semble avoir oublié qu'il est indispensable. J'espère que le ministre s'occupera attentivement de la question.

En Ontario surtout, on n'accorde plus la même aide à de nouvelles installations. Le nombre des personnes dirigées vers les centres de formation par les services de la main-d'œuvre a baissé de moitié l'an dernier en dépit d'un chômage accru. Il convient de noter qu'au 30 septembre 1966—les chiffres me viennent du ministère de l'Éducation de l'Ontario—7,393 personnes avaient été envisagées pour une formation professionnelle par les bureaux fédéraux de la main-d'œuvre, contre 3,896 au 30 septembre de cette année, soit une baisse de 50 p. 100.

Voilà un domaine qu'il faudrait examiner avec soin. Si le ministre examine la situation, il s'apercevra que les chiffres en question sont exacts. Le gouvernement provincial est chargé d'établir le programme de formation de ces élèves. Le nombre des sujets recommandés pour les cours de formation a baissé de 50 p. 100 par rapport à l'année dernière. Il devrait y avoir une augmentation de 50 p. 100 au lieu d'une diminution. Une baisse de cette ampleur en un an représente à mon avis une disparition graduelle mais accélérée de la formation dans l'Ontario, d'autant plus que les subventions à l'avenir seront calculées d'après la proportion d'élèves recommandés par le gouvernement fédéral. Cet état de choses inquiète fort les fonctionnaires provinciaux chargés de la formation. Ils se demandent si le gouvernement n'est pas en train d'abandonner ces programmes.

Une autre source d'inquiétude, c'est la façon dont le gouvernement fédéral met en vigueur le règlement qui stipule un délai de trois ans. En vertu du règlement relatif aux trois ans, on ne peut pas admettre à la formation des personnes qui sont sorties de l'école depuis moins de trois ans. C'est alors seulement qu'elles sont admissibles à la formation fédérale. Cela veut dire qu'il n'y a pas moyen de former les impersévérants des écoles secondaires parce qu'ils n'ont pas passé trois ans dans les effectifs ouvriers. Je crois que c'est précisément là où la formation s'impose. Elle se rattache à la question qu'il nous incombe de poser à titre de députés: le contribuable

[L'hon. M. Starr.]

obtient-il pleine valeur des déboursés de 206 millions de dollars dans ce domaine? Je crois que si on exclut ce groupe qui devrait pouvoir recevoir cette formation—c'est-à-dire les impersévérants, voire les «hippies»—le programme n'atteint pas son but.

Le ministre croit peut-être que les impersévérants ne devraient pas être dérangés et qu'on devrait tout simplement les laisser toucher les prestations d'assurance-chômage, s'ils ont versé assez de cotisations, au lieu de les inviter à recevoir une formation. Malheureusement, monsieur le président, il y en a un grand nombre qui ne sont pas admissibles à l'assurance-chômage parce qu'ils n'ont pas travaillé assez longtemps pour verser des cotisations suffisantes. La mesure législative visait à aider ces jeunes gens qui arrivent tout juste sur le marché du travail à obtenir la formation qui leur permet d'accéder à un emploi utile et rémunérateur.

**L'hon. M. Marchand:** L'honorable député permettrait-il une interruption? Ils peuvent recevoir la formation. Seulement, ils ne peuvent pas recevoir d'allocations.

**L'hon. M. Starr:** C'est exact; c'est là où je veux en arriver. C'est ce que le gouvernement fait. Ces jeunes peuvent recevoir la formation à condition qu'un autre paie l'allocation. Le gouvernement n'assume pas cette responsabilité. C'est là où le gouvernement manque à son devoir et se récuse devant ses responsabilités envers les jeunes du pays.

• (3.50 p.m.)

**M. Woolliams:** C'est une sorte de chantage.

**L'hon. M. Starr:** En toute justice, je dirai au ministre que s'il s'intéresse vraiment aux jeunes du pays, ceux qui ont quitté l'école et qui ne sont pas depuis les trois ans requis sur le marché du travail sont à sa charge et à celle de son gouvernement tout autant qu'à celui des provinces. S'il veut que nos effectifs ouvriers soient pleinement formés à l'avenir, et qu'ils possèdent toutes les connaissances indispensables dans la société contemporaine, il doit faire face à ses responsabilités et étudier toute cette question très sérieusement. Il faut abolir la disposition relative aux trois ans.

Des rapports provinciaux disent que le ministre dont il est titulaire interprète le mot «formation» d'une façon arbitraire et restrictive. Je demande au ministre comment des jeunes gens peuvent lire des bleus, des instructions et d'autres documents s'ils ne connaissent pas l'anglais ou le français? Les connaissances de l'une ou l'autre langue font partie de la formation. Pourtant, la forme d'assistance accordée par son ministère ne porte pas sur les cours de langues.